

Études et Résultats

N° 849 • août 2013

Les revenus des chirurgiens-dentistes en 2008

En 2008, les chirurgiens-dentistes libéraux en activité en Métropole ont déclaré en moyenne à l'administration fiscale 93 820 € de revenus liés à leurs activités professionnelles. Ces revenus se répartissent en 90 520 € de revenu libéral et 3 300 € de revenu salarial.

Parmi les actes pratiqués, ce sont les prothèses dentaires qui contribuent le plus aux honoraires moyens perçus par l'ensemble des chirurgiens-dentistes. Les soins conservateurs sont leur deuxième source d'honoraires, puis les actes d'orthodontie et enfin les actes de chirurgie.

Les hommes gagnent plus que les femmes et les chirurgiens-dentistes ont des rémunérations plus élevées dans des zones où ils ne sont pas nombreux à exercer. Leur rémunération augmente avec l'âge jusqu'à atteindre un pic à 40-49 ans, puis diminue. Enfin, les chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale, peu nombreux (5 % des dentistes), ont des revenus deux fois plus élevés que ceux des dentistes omnipraticiens.

Vanessa BELLAMY, avec la participation d'Alioune BADARA MBAYE (DREES)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

En 2008, 32 950 chirurgiens-dentistes libéraux en activité en Métropole¹ ont déclaré en moyenne à l'administration fiscale 93 820 € (encadré 1). Ce revenu global se répartit en 90 520 € de revenu libéral et 3 300 € de revenu salarial² (tableau 1).

Les chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale (ODF [encadré 1]) sont peu nombreux (1 747, soit 5 % des dentistes), mais déclarent un revenu très largement supérieur à la moyenne, 173 440 €, soit presque le double de celui des dentistes omnipraticiens. Il se décompose en 164 650 € de revenu libéral et 8 790 € de revenu salarial. Les dentistes omnipraticiens ont déclaré un revenu de 89 370 €, réparti en 86 370 € de revenu libéral et 3 000 € de revenu salarial.

Les revenus sont largement dépendants des actes réalisés

Comme pour les médecins, les actes pratiqués ont des tarifs différents, et, de surcroît, certains types d'actes peuvent faire l'objet de dépassements d'honoraires, alors que d'autres ne le peuvent pas (encadré 2). Assez naturellement, les revenus des dentistes correspondent principalement à ceux tirés de leur activité libérale *via* les honoraires qu'ils perçoivent et varient selon le type d'actes qu'ils réalisent. Par ailleurs, les chirurgiens-dentistes ont vu leurs honoraires moyens croître de 9,1 % entre 2008 et 2012, soit plus que l'inflation sur la période (tableau 2) ; cela ne préjuge néanmoins pas de l'évolution des revenus sur la période récente.

Les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS), appariées à celles de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) (encadré 1) renseignent précisément l'activité des dentistes : type d'actes réalisés et type de tarification (avec ou sans dépassement d'honoraires).

Parmi les actes pratiqués, ce sont les prothèses dentaires qui contribuent le plus aux honoraires moyens perçus par les chirurgiens-dentistes : 131 690 € d'honoraires en moyenne dont 94 320 € de dépassement, soit

un taux de dépassement de 72 % (qui s'explique en grande partie par des tarifs dits, de « responsabilité », relativement faibles) [tableau 3 et encadré 2]. Les soins conservateurs (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation, etc.) sont leur deuxième source d'honoraires, puis les actes d'orthodontie et enfin les actes de chirurgie. Les dépassements sont très faibles sur les soins conservateurs comparés aux dépassements réalisés sur les prothèses. Les dentistes n'ont en effet pas le droit d'effectuer des dépassements sur ces soins de base. Ils effectuent finalement en moyenne peu d'actes d'orthodontie, compte tenu de la faible part de spécialistes en ODF, mais pratiquent des dépassements importants sur ce type d'actes.

La principale, voire l'unique source d'honoraires des spécialistes en ODF, est naturellement la réalisation d'actes d'orthodontie, pour 385 870 € d'ho-

noraires totaux annuels moyens, dont 248 890 € de dépassement.

De même, la patientèle des dentistes est fortement liée au type d'actes réalisés. Celle des dentistes spécialisés en ODF est, pour les trois quarts, constituée de patients de moins de 16 ans, puisque l'orthodontie est plus fréquente chez les adolescents. Le reste de leur patientèle est également jeune, les traitements des adolescents se prolongeant souvent quelques années après leur 16^e anniversaire : au final, la quasi-totalité des patients des dentistes spécialistes en ODF ont moins de 26 ans (94 %). Du fait des actes pratiqués, la répartition par âge des patients des dentistes omnipraticiens est moins homogène : la patientèle de moins de 16 ans est plus faible, mais atteint tout de même 15 %, celle de plus de 65 ans, 16 %.

ENCADRÉ 1

Données mobilisées et champ de l'étude

Cette étude s'appuie sur les données fiscales, seule source de données où figure l'ensemble des revenus déclarés par le chirurgien-dentiste et son foyer, en particulier ceux tirés de l'activité médicale (bénéfices non commerciaux, salaires, dividendes...). Certains revenus ne sont pas individualisables et sont déclarés uniquement au niveau du foyer fiscal, comme les dividendes. Un travail méthodologique a donc été nécessaire pour les individualiser (Bellamy, à paraître), mais aussi pour apparier, en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), ces données fiscales à celles du Système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS), celui-ci contenant des informations sur les honoraires et l'activité des dentistes libéraux.

Les données mobilisées, relatives aux revenus de l'année 2008, comprennent ainsi toutes les rémunérations que tirent les dentistes libéraux de leur activité :

- les revenus de l'activité libérale, qui proviennent de l'ensemble des honoraires perçus, notamment ceux soumis à remboursement de la CNAM-TS. Dans la déclaration fiscale, ces revenus peuvent être déclarés sous forme de « bénéfice non commercial » (BNC) pour les dentistes soumis au régime des BNC, ou, pour les dentistes exerçant en société d'exercice libéral (SEL) notamment, sous forme de salaire ou de dividendes pour tout ou partie de ces revenus (7 % des dentistes environ exercent en SEL) ;
- les revenus salariés, qui ne désignent ici que les revenus non issus d'une activité libérale, c'est-à-dire les activités exercées en protection maternelle et infantile (PMI), en centre de santé, dans l'enseignement, etc.

Le champ est celui de l'ensemble des dentistes ayant perçu au moins 1 € d'honoraires en 2008 et ce, quel que soit leur mode d'activité, après suppression de quelques centaines d'observations (par exemple les dentistes qui se sont installés en 2008 afin de ne prendre en compte que l'activité issue d'une année complète).

La base utilisée comporte ainsi 32 952 chirurgiens-dentistes : les dentistes omnipraticiens (ayant reçu un diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire ou une équivalence) et les dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale (ayant reçu un diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire avec une spécialité en orthopédie dento-faciale [ODF]). L'orthodontie est essentiellement pratiquée par des chirurgiens-dentistes spécialistes en ODF, mais peut l'être également par des chirurgiens-dentistes non spécialistes, des médecins stomatologistes ou des chirurgiens maxillo-faciaux titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires correspondant.

1. Le répertoire ADELI dénombrait 37 293 chirurgiens-dentistes au 1^{er} janvier 2009 exerçant en libéral. Ici, nous ne prenons en compte que les chirurgiens-dentistes ayant perçu au moins 1 € d'honoraires.

2. À titre de comparaison, les radiologues ont déclaré en 2008 des revenus d'activité de 174 000 €, les anesthésistes 170 000 €, les stomatologues 130 000 €, les dermatologues 77 000 € et les omnipraticiens 77 000 € (Bellamy et Mikol [2012]).

TABLEAU 1

Les revenus des chirurgiens-dentistes en 2008

	Effectifs	Revenu d'activité	dont revenu libéral	dont revenu salarié
Chirurgiens-dentistes omnipraticiens	31 205	89 370	86 370	3 000
Chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale	1 747	173 440	164 650	8 790
Ensemble	32 952	93 820	90 520	3 300

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

TABLEAU 2

Les honoraires des chirurgiens-dentistes entre 2008 et 2012

Année	Honoraires moyens (euros courants)	Évolution (en %)	Inflation annuelle (en %)
2008	225 869		
2009	229 228	1,49	+0,1
2010	236 154	3,02	+1,5
2011	242 791	2,81	+2,1
2012	246 499	1,53	+2,0

Champ • Ensemble des chirurgiens-dentistes ayant perçu au moins 1 € d'honoraires au cours de l'année, France métropolitaine.

Sources • Fichiers SNIR (CNAM-TS) et INSEE.

TABLEAU 3

Honoraires et dépassements moyens selon les actes effectués

	Total	Dont actes de chirurgie	Dont soins conservateurs	dont prothèses dentaires	dont actes d'orthodontie
Chirurgiens-dentistes omnipraticiens					
Honoraires totaux	217 300	5 950	53 800	139 100	4 880
dont dépassements	105 450	280	2 130	99 600	3 010
Chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale					
Honoraires totaux	404 360	20	60	130	385 870
dont dépassements	249 620	0	0	80	248 890
Ensemble					
Honoraires totaux	227 210	5 640	50 950	131 690	25 080
dont dépassements	113 100	260	2 010	94 320	16 050

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

Activité et dépassements plus importants pour les dentistes aux revenus élevés

Comme les médecins de secteur 2, les dentistes disposent de plusieurs leviers afin de moduler leur revenu : l'intensité de leur activité qui fait plutôt référence à un nombre d'actes ou à leur temps de travail, le type d'actes réalisés (dont certains plus rémunérateurs que d'autres), les dépassements liés, pour les dentistes, au type d'actes pratiqués et l'activité salariée éventuelle. On étudie chacun de ces leviers afin d'analyser ce qui consti-

tue le revenu des dentistes tout au long de l'échelle des revenus d'activité.

Les écarts de montants sont très importants pour les honoraires sans dépassement, les dépassements, et donc pour le revenu libéral entre les dentistes des différents déciles de revenus. Les dentistes appartenant au décile de revenu d'activité le plus élevé (D10) perçoivent des revenus libéraux seize fois plus élevés que ceux appartenant au décile de revenu d'activité le plus bas (D1). Activité (mesurée par les honoraires sans dépas-

sement) et dépassements augmentent de concert tout le long de l'échelle des revenus d'activité, de manière régulière, jusqu'au 9^e décile (graphique 1). Ensuite, la croissance s'accélère entre les 9^e et 10^e déciles, en particulier pour les dépassements. Ainsi, si le taux de dépassement moyen, défini comme la part des dépassements dans les honoraires totaux, est de 45 % en moyenne pour les premiers déciles et progresse lentement pour atteindre 50 % pour les chirurgiens-dentistes du 8^e décile, il est de 55 % pour le 10^e décile, et même de 59 % pour les 1 % des dentistes déclarant les revenus les plus élevés.

Le revenu salarié des dentistes est très faible par rapport aux autres composantes du revenu tout au long de l'échelle des revenus d'activité, même s'il augmente légèrement. Les 10 % des dentistes aux plus hauts revenus déclarent deux fois plus de revenu salarié que les 10 % aux revenus les plus faibles (6 000 € dans le dernier décile contre 2 300 € dans le premier).

Le niveau de revenus varie fortement selon les départements

Le contraste de revenus d'activité moyens est très marqué entre le nord et le sud de la France (carte 1), les revenus étant largement supérieurs dans le Nord. Entre départements, les écarts de revenus moyens déclarés vont presque du simple au double en un an, de 74 800 € en Haute-Garonne et 74 500 € en Corse-du-Sud à 134 700 € en Eure-et-Loir ou 127 150 € dans l'Yonne.

La fluctuation des revenus moyens d'activité des dentistes selon le département est très fortement liée à la densité de dentistes libéraux présents sur le territoire : plus il y a de dentistes libéraux sur un département, plus le revenu par praticien baisse (cartes 1 et 2). La moyenne des revenus des dentistes dans les départements dont la densité se situe entre 30 et 40 dentistes libéraux pour 100 000 habitants³ est de 114 250 €, puis elle décroît avec l'augmentation de la densité pour atteindre 84 030 € là où la densité dépasse 70 dentistes pour 100 000 habitants.

3. Pour la France métropolitaine, la densité moyenne de chirurgiens-dentistes libéraux est de 61 pour 100 000 habitants en 2008 (source ADELI repris dans Eco santé).

ENCADRÉ 2

Tarification et remboursement des actes des chirurgiens-dentistes

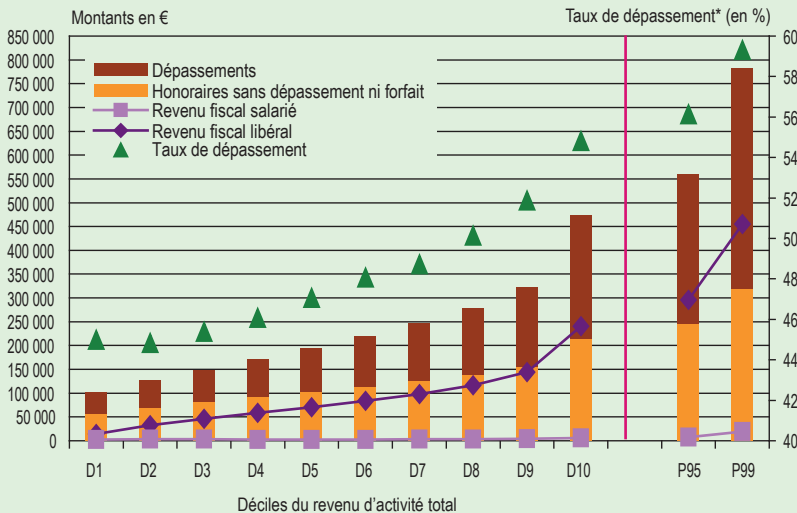
Contrairement aux médecins, tous les chirurgiens-dentistes peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires, mais pas sur tous les types d'actes. La plupart des actes dentaires sont intégrés dans la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP). Celle-ci définit le périmètre des actes qui donnent lieu à un remboursement par le régime obligatoire. Pour les dentistes, on distingue trois catégories d'actes :

- les actes opposables (dépassements non autorisés sauf dans des cas particuliers de droit à dépassement permanent ou de demande particulière du patient). Il s'agit principalement des consultations et des soins dentaires, tous deux au tarif opposable et remboursés majoritairement à 70 % ;
- les actes non opposables (les praticiens ont alors la possibilité de pratiquer des dépassements, sous réserve de remettre un devis au patient et de faire preuve de « tact et mesure » dans la fixation des honoraires). Ces actes sont remboursables. Il s'agit principalement des prothèses dentaires et des traitements d'orthodontie (seulement s'ils sont commencés avant le 16^e anniversaire et avec accord préalable de la caisse d'assurance maladie du patient). Le tarif des prothèses est libre, mais leur remboursement s'effectue à 70 % du tarif dit de « responsabilité ». En avril 2013, ce tarif était par exemple de 107,50 € pour une couronne et de 297,50 € pour un bridge à trois éléments. Les soins d'orthodontie sont remboursés à 70 % pour les actes inférieurs à 120 € ou 100 % pour ceux supérieurs à 120 €, toujours sur la base des tarifs de responsabilité ;
- les actes non remboursables. Parmi ces derniers, certains sont dans la NGAP, mais ne répondent pas au critère de prise en charge (orthodontie pour adulte par exemple). La majorité de ces actes n'y figurent pas, et sont couramment appelés actes « hors nomenclature ». Ce sont souvent des actes à coût élevé, mais avec un fort développement (parodontie, implantologie, blanchiment des dents, etc.).

Le ticket modérateur et une partie des dépassements et des actes non remboursables peuvent être pris en charge par les organismes complémentaires.

GRAPHIQUE 1

Honoraires sans dépassement, dépassements, revenu salarié, revenu libéral selon le décile de revenu d'activité



*Le taux de dépassement est calculé ici comme la part des dépassements dans les honoraires totaux.

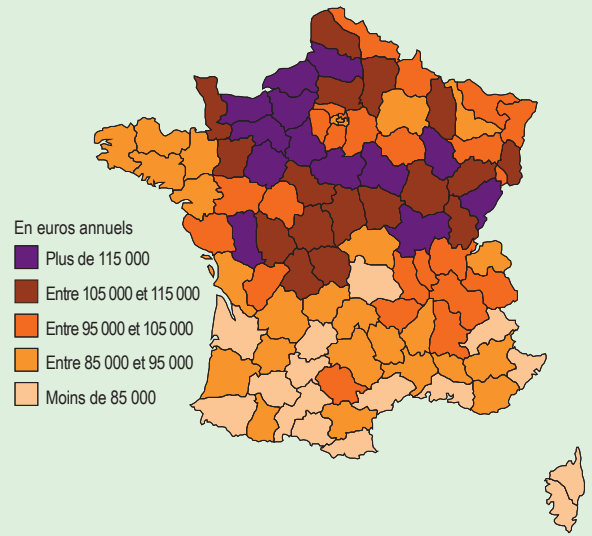
Lecture • D1 à D10 sont les 10 déciles du revenu d'activité. P95 regroupe les 5 derniers centiles de la distribution, P99 le dernier centile. On utilise ici, par abus de langage, le terme D1 pour désigner le groupe des 10 % des chirurgiens-dentistes (CD) ayant eu les revenus d'activité les plus faibles dans l'année et non le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des CD. C'est pourquoi les chiffres sont différents de ceux du tableau 3. Les CD libéraux du 1^{er} décile de revenus d'activité ont perçu en moyenne 56 200 euros d'honoraires sans dépassement et 45 900 euros de dépassement. Leur revenu fiscal libéral est estimé à 14 600 euros en moyenne ; leur revenu fiscal salarié est estimé à 2 360 euros.

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

CARTE 1

Revenu moyen des dentistes par département

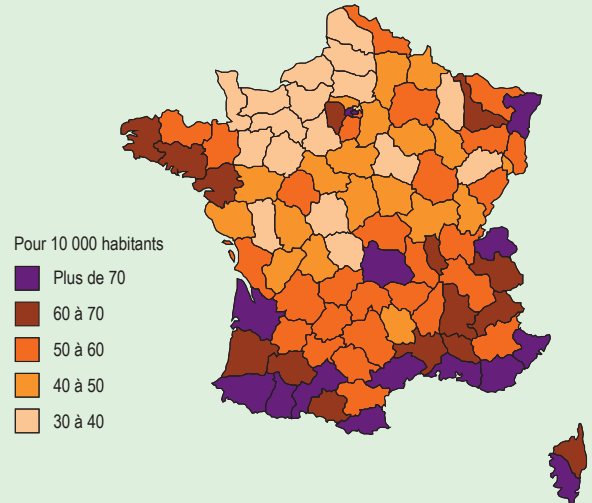


Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

CARTE 2

Densité moyenne de dentistes libéraux par département



Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

Ces fluctuations reflètent notamment les différences d'activité par dentiste dans chaque département. Comme la mesure de l'activité par le nombre d'actes ne tient pas compte de la difficulté des actes pratiqués, on peut lui préférer un raisonnement en termes d'honoraires sans dépassement ni forfait (« HSDF »), cette notion permettant de « monétiser » en quelque sorte les actes effectués, et donc d'intégrer en partie la difficulté des gestes pratiqués. Les résultats issus de cette méthode, utilisée notamment dans l'étude de V. Bellamy et de F. Mikol (2012) pour l'ensemble des médecins, doivent toutefois être interprétés avec prudence pour les chirurgiens-dentistes, compte tenu notamment de la pratique d'actes « hors nomenclature » (encadré 2) qui, par construction, ne sont pas dans l'agrégat « HSDF ».

Là où la densité est la plus forte, l'activité dentaire mesurée par les honoraires sans dépassement ni forfait se « partage » entre davantage de praticiens – en raison d'un phénomène de concurrence, déjà mis en évidence chez les médecins (Bellamy et Samson, 2011) – d'où un effet à la baisse sur le revenu moyen de la zone. Néanmoins, dans un certain nombre de départements où la densité est élevée, la plus faible activité est en partie compensée par des taux de dépassement plus impor-

tants, notamment à Paris et dans les Hauts-de-Seine : la densité y dépasse 70 dentistes pour 100 000 habitants, les honoraires sans dépassement ne dépassent pas les 110 000 euros annuels et le taux de dépassement moyen de ces départements est supérieur à la moyenne nationale qui est de 50 % (57 % pour Paris, 55 % dans les Hauts-de-Seine)⁴.

Des écarts de revenu importants entre hommes et femmes

Les hommes, qui représentent 66 % des dentistes libéraux en 2008, ont un revenu en moyenne 50 % supérieur à celui des femmes (105 540 € contre 71 160 €) [tableau 4]. Le temps de travail inférieur à celui des hommes et la durée de consultation en moyenne plus longue chez les femmes sont quelques explications soulevées par la littérature sur les écarts de revenu d'activité selon les sexes chez les médecins. Sans que des études sur les dentistes aient été menées précisément, on peut penser que ces explications restent valables pour cette profession. En effet, les honoraires sans dépassement, qui donnent une mesure approximative de l'activité libérale, sont moins élevés pour les femmes (96 970 euros contre 122 510 pour les hommes). Parallèlement, ces dernières effectuent moins de dépassement en por-

portion de leurs honoraires totaux que leurs homologues masculins (taux de dépassement de 45 % contre 49 %). Les femmes ont une disparité de revenu plus grande que les hommes : les 25 % des dentistes femmes les mieux rémunérées déclarent 2,5 fois plus que les 25 % les moins rémunérées (rapport Q3/Q1). Ce rapport est de 2,2 pour les hommes. Ces écarts peuvent en partie être expliqués par des situations plus hétérogènes chez les femmes que chez les hommes en termes de pratique de dépassement, puisque le même rapport Q3/Q1 est assez proche entre les hommes et les femmes pour les honoraires sans dépassement (1,94 pour les hommes et 1,93 pour les femmes).

Le revenu d'activité augmente selon l'âge (tableau 3), pour atteindre son niveau le plus élevé (104 050 €) entre 40 et 49 ans. À partir de 50 ans, il diminue. Cela s'explique par une évolution similaire de l'intensité de l'activité libérale avec l'âge, puisque les honoraires sans dépassement suivent la même tendance. Les écarts de revenus sont plus importants chez les dentistes de moins de 40 ans et les plus de 60 ans. Le niveau d'activité peut, en effet, varier énormément pour ces deux tranches d'âges. Les plus jeunes praticiens, pour la plupart des dentistes débutants, ont une activité qui dépend de la rapidité de la constitution de leur patientèle.

4. Ce résultat de revenus moyens plus faibles dans les départements où la densité de professionnels est forte se retrouve pour l'ensemble des médecins libéraux, en particulier chez les spécialistes.

■ TABLEAU 4

Dispersion des revenus d'activité

	Répartition (%)	Moyenne	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Rapport Q3/Q1	Rapport D9/D1
Sexe									
Hommes	65,9	105 536	35 400	59 165	90 805	131 977	185 251	2,2	5,2
Femmes	34,1	71 155	20 154	36 123	59 697	91 304	131 328	2,5	6,5
Âge									
Moins de 40 ans	21,8	82 085	21 795	38 917	66 228	105 018	154 071	2,7	7,1
40 à 49 ans	28,7	104 054	34 038	56 254	87 550	129 948	185 071	2,3	5,4
50 à 59 ans	34,2	96 614	31 213	53 642	83 556	122 738	173 693	2,3	5,6
60 ans et plus	15,3	85 131	23 689	43 732	74 132	110 409	157 494	2,5	6,6
Expérience en libéral									
5 ans et moins	9,9	63 618	17 197	29 306	49 430	80 716	122 363	2,8	7,1
6 à 15 ans	23,3	98 266	30 599	52 605	82 665	122 366	176 559	2,3	5,8
16 à 25 ans	32,9	99 964	32 089	54 374	84 561	126 080	178 241	2,3	5,6
26 à 35 ans	27,8	95 040	30 497	52 720	82 796	120 615	171 022	2,3	5,6
36 ans et plus	6,1	87 286	22 519	43 048	75 967	113 475	160 223	2,6	7,1
Ensemble	100	93 823	27 978	49 303	79 571	119 195	170 726	2,4	6,1

D : décile ; Q : quartile.

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

Certains dentistes plus âgés allègent leur temps de travail en vue d'une cessation d'activité, ce qui crée les disparités de revenus (le rapport Q3/Q1 est le plus élevé chez les 60 ans ou plus et atteint 2,2, chiffre le plus élevé, pour les honoraires sans dépassement).

Concomitamment à l'âge, le revenu croît en même temps que le nombre d'années d'expérience (*i.e.* depuis l'installation en libéral). Il passe de 63 620 € pour les dentistes qui ont moins de cinq ans d'activité libérale à 100 000 € pour ceux qui ont entre seize et vingt-cinq ans d'activité. Le revenu commence ensuite à diminuer progressivement pour atteindre 87 290 € pour les plus expérimentés.

Les dentistes aux plus hauts revenus pratiquent davantage l'orthodontie

Plus on s'élève dans l'échelle des revenus d'activité, plus la part des honoraires (dépassements compris) issus d'actes d'orthodontie dans les honoraires totaux est importante (graphique 2). Comme indiqué précédemment, le type d'actes pratiqués est, en effet, un levier pour moduler les revenus d'activité, à la fois parce que les actes ne sont pas « cotés » de la même manière par l'Assurance maladie dans la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP), mais aussi parce que seuls certains actes peuvent faire l'objet de dépassements.

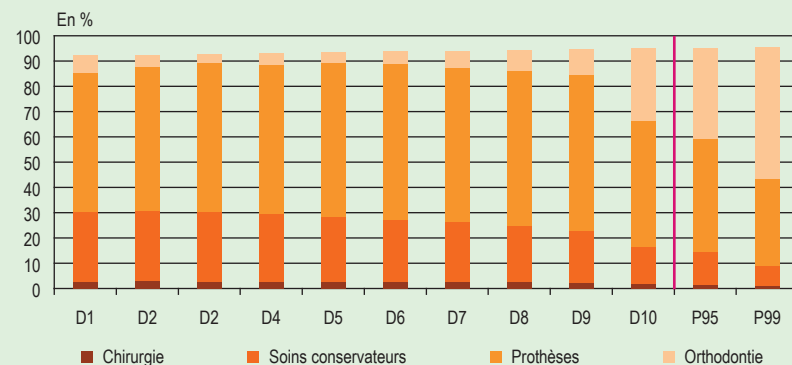
La part de l'orthodontie dans les honoraires fluctue assez peu entre les déciles 1 et 6. Elle augmente plus fortement pour les déciles 7 à 9 pour atteindre 29 % en moyenne pour les dentistes du dernier décile. Le dernier décile de revenus regroupe 21 % de dentistes spécialisés en ODF, soit 40 % de l'ensemble des dentistes ayant cette spécialité. Enfin, plus d'un tiers des honoraires des 5 % de dentistes déclarant les revenus les plus élevés proviennent d'actes d'orthodontie.

La part que représentent les soins conservateurs dans les honoraires diminue, quant à elle, assez continuellement le long de l'échelle des revenus, passant de 28 % des honoraires totaux pour les dentistes du 1^{er} décile de revenu à 21 % pour le 9^e. Cette part connaît une baisse marquée pour le dernier décile, puisque seulement 15 % des honoraires du 10^e décile proviennent de soins conservateurs.

Le tarif des prothèses – comme des actes d'orthodontie – est libre et les actes prothétiques représentent une part très importante des honoraires et donc des revenus des dentistes. Cette part fluctue nettement. Du 1^{er} au 5^e décile, elle augmente, pour se stabiliser jusqu'au 9^e décile à environ 61 % des honoraires, puis décroît jusqu'à moins de 50 % au 10^e décile, l'activité des dentistes étant alors davantage tournée vers l'orthodontie.

GRAPHIQUE 2

Part des différents types d'actes dans le total des honoraires, selon le décile de revenu d'activité



Note • D1 à D10 sont les 10 déciles de revenu d'activité. On utilise ici, par abus de langage, le terme D1 pour désigner le groupe des 10 % des dentistes ayant eu les revenus d'activité les plus faibles au cours de l'année et non le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des dentistes. P95 regroupe les cinq derniers centiles de la distribution, P99 le dernier centile. Ce sont donc respectivement les 5 % et les 1 % de dentistes qui ont les revenus d'activité les plus importants.

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAM-TS - Exploitation DREES.

Pour en savoir plus

- Bellamy V., « Les revenus d'activité des médecins libéraux », *Document de travail, série sources et méthodes*, DREES, à paraître.
- Bellamy V. Mikol F., 2012, « Les revenus d'activité des médecins libéraux », *Comptes nationaux de la santé 2011*, DREES, *Collection Études et Statistiques*, p. 49-59.
- Bellamy V. Samson A.-L., 2011, « Choix du secteur de conventionnement et déterminants des dépassements d'honoraires des médecins », in *Comptes nationaux de la santé 2010*, Paris, DREES, p. 53-86.
- Sicart, D., 2012, « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2012 », *Document de travail*, DREES, n° 168, mars.
- Rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale (2010) « Les soins dentaires », chapitre 13, septembre.
- Collet, M. et Sicart, D., 2007, « Les chirurgiens-dentistes en France, situation démographique et analyse des comportements en 2006 », *Études et Résultats*, DREES, n° 594, septembre.
- Legendre, N., 2006, « Les revenus libéraux des chirurgiens-dentistes », *Études et Résultats*, DREES, n° 501, juin.